



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

A la suite d'une convocation du mardi 21 janvier 2025, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Paul HILPERT, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs Jean-Claude HEHN ont donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Bernard CLAVE, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Pierre THIL

✓ Excusés : **15**

Madame, Messieurs, Jean-Luc JEHIN, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Guy BORN, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Marc SENE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Serge STEBLER, François GATTI.

✓ Absents : **7**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

06. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

VU le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer trois (3) emplois d'adjoint technique.

Conformément au Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En effet, deux postes d'Opérateur d'exploitation à Méthavalor sont vacants, ainsi qu'un poste de carrossier peintre aux ateliers, dans le pôle « Flotte automobile et Maintenance ». Après appel à candidatures et choix du jury, 3 adjoints techniques ont été recrutés.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

33 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De créer 3 postes d'adjoint technique, à temps complet, et rémunérés selon la grille afférente au grade, à compter du 1^{er} février 2025,
- De fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- D'inscrire la dépense au budget correspondant,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2025

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :

Compte tenu de la publication de la délibération,

Et de la transmission en Sous-Préfecture le **13 FEV. 2025**

